Arguments et réflexions de Jean-Frédéric Ostervald ∞ Galates

Arguments et réflexions à propos de la Nouvelle Alliance

Épître de Saint Paul aux Galates

Arguments et réflexions de Jean-Frédéric Ostervald

GoDieu.com 13 novembre 2026 Temps de lecture estimé : 17 min

Arguments et réflexions de Jean-Frédéric Ostervald ∞ Galates

Arguments et Réflexions

sur les livres et les chapitres du Nouveau Testament,
par Jean Frédéric Ostervald.

Plongez au cœur des Écritures à travers les commentaires éclairés de *Jean-Frédéric Ostervald* sur l'*Épître aux Galates*. En explorant les écrits intemporels de saint Paul, cet ouvrage examine les fondements de la **foi en Jésus-Christ** et la véritable nature de la **liberté christienne** face aux exigences de la **loi de Moïse**. À une époque où les croyants cherchaient à concilier traditions et grâce, l'apôtre a rappelé une vérité essentielle: c'est par la **justification par la foi** et l'action du Saint-Esprit que l'homme devient une nouvelle créature. Cette étude détaillée offre ainsi une réflexion spirituelle indispensable pour ancrer sa vie dans la **doctrine christienne** et l'**amour de l'Évangile**.

Les réflexions de *Jean-Frédéric Ostervald* sur l'*Épître aux Galates* nous rappellent avec force que la vie christienne ne repose ni sur des rituels extérieurs ni sur le légalisme, mais sur une transformation intérieure profonde par la **foi en Jésus-Christ**. À



travers l'enseignement rigoureux et bienveillant de saint Paul, chaque croyant est invité à persévérer dans la **liberté de l'Évangile**, à manifester les fruits de l'Esprit et à cultiver une communion authentique avec Dieu. C'est en demeurant fidèles à cette **pure doctrine** que nous pouvons espérer porter du fruit et incarner pleinement l'espérance de la nouvelle naissance.

Épître de Saint Paul aux Galates

Dans l'Épître aux Galates *(Galates 1-4 ✞.)*, qui fut écrite environ l'an 52 de Notre Seigneur, saint Paul combat ceux qui enseignaient que pour être sauvé ce n'était pas assez de croire en Jésus-Christ, niais qu'il fallait de plus être circoncis et garder les cérémonies de la loi de Moïse. L'apôtre prouve, contre ces gens-là, que les chrétiens sont justifiés par la seule foi en Jésus-

Christ, sans qu'ils soient obligés d'observer ces cérémonies. Il exhorte ensuite les Galates *(Galates 5 et Galates 6.)* à demeurer dans celle liberté; mais il les avertit de n'en pas abuser pour vivre dans le libertinage.

CHAPITRE 1

Dans le premier chapitre, saint Paul, après la salutation,

- Censure les Galates de ce qu'ils s'étaient écartés de la doctrine qu'il leur avait enseignée, et qui était la seule doctrine qu'il fallût recevoir.
- Il leur dit ensuite qu'il tenait cette doctrine de la révélation de Jésus-Christ, et non d'aucun homme; et pour cet effet, il les fait souvenir qu'il avait été autrefois fort zélé pour les cérémonies et pour les traditions des Juifs, qu'il avait même été un ardent persécuteur des chrétiens, mais que Dieu l'avait appelé à la connaissance de la vérité, et qu'incontinent après sa conversion il avait prêché l'Évangile en divers lieux, sans consulter aucun homme ni aucun apôtre. Saint Paul dit cela, pour montrer qu'il avait reçu sa vocation de Jésus-Christ et non de saint Pierre, ni de qui que ce fût, et qu'il avait la même autorité que les autres apôtres; ce que les faux docteurs lui contestaient.

I. *Galates 1:1-10*;

II. *Galates 1:11-24*.

RÉFLEXIONS

Ce chapitre nous présente ces deux réflexions principales:

1. Que les chrétiens ne doivent jamais se détourner de la pure doctrine de l'Évangile, qui a été annoncée et mise par écrit par les apôtres, et qu'ils doivent fuir tous ceux qui voudraient leur annoncer une autre doctrine que celle-là, et leur proposer un autre moyen de salut que la foi en Jésus-Christ.

2. Le récit que saint Paul fait de sa conversion, et ce qu'il dit pour montrer qu'il tenait son autorité de Jésus-Christ, nous oblige, d'un côté, à recevoir la doctrine de cet apôtre comme divine et à nous y soumettre; et de l'autre, à reconnaître la miséricorde du Seigneur et la puissance de sa grâce envers ceux qui sont dans l'ignorance et dans l'égarement; de quoi l'on voit un illustre exemple en saint Paul, que Dieu convertit et appela à la charge d'apôtre, et qui était auparavant un ennemi déclaré de la religion chrétienne.

CHAPITRE 2 ✞

Saint Paul, pour soutenir sa vocation et son autorité, et pour faire voir qu'il n'était pas inférieur aux autres apôtres,

- Dit non-seulement que sa doctrine avait été approuvée à Jérusalem par saint Pierre, par saint Jacques et par saint Jean, mais que même il avait repris saint Pierre de ce que cet apôtre, par une trop grande complaisance pour les Juifs, n'osait pas manger avec les gentils qui avaient cru en Jésus-Christ; ce qui aurait pu autoriser les préjugés des Juifs et donner lieu de croire que les gentils devaient s'assujettir aux cérémonies de la loi de Moïse.
- Il enseigne après cela, que tant les Juifs que les gentils sont justifiés par la seule foi en Jésus-Christ; mais il montre en même temps que, bien loin que cette doctrine favorisât le relâchement au contraire, la foi en Jésus-Christ crucifié retirait les hommes du péché et les faisait vivre d'une vie toute spirituelle.

I. *Galates 2:1-14* ✞;

II. *Galates 2:15-21* ✞.

RÉFLEXIONS

Nous avons à remarquer ces deux choses dans ce chapitre:

1. La première est l'autorité, la sincérité et le zèle avec lequel saint Paul annonçait la pure doctrine de l'Évangile, jusque-là qu'il reprit saint Pierre qui, par trop d'égard pour les Juifs, évitait le commerce des gentils.

 Cela montre à tous les chrétiens, et surtout aux ministres de l'Évangile, qu'ils doivent toujours suivre leur vocation et marcher de droit pied selon la vérité, et que jamais on ne doit user d'aucun déguisement ni de la moindre dissimulation en matière de religion.

2. Saint Paul établit, dans ce chapitre, la doctrine de la justification par la seule foi en Jésus-Christ; mais il enseigne en même temps très-expressément que cette doctrine n'autorise en aucune manière les hommes à vivre dans le péché, qu'au contraire la vraie foi qui nous justifie détruit nécessairement le péché en nous et nous fait vivre à Dieu. C'est ce que saint Paul nous apprend par ces belles paroles, qui marquent si bien l'état et les sentiments d'un vrai fidèle qui croit en Jésus-Christ: Je suis crucifié avec Christ, et je ne vis non plus moi-même, mais Christ vit en moi; et si je vis encore dans ce corps mortel, je vis dans la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est donné soi-même pour moi.

CHAPITRE 3 ✞

Saint Paul censure les Galates de ce qu'ils s'étaient détournés de la doctrine qu'ils avaient auparavant embrassée; il entend cette doctrine qui enseigne qu'on est justifié par la foi en Jésus-Christ sans les œuvres de la loi.

Et pour montrer que cette doctrine était la seule véritable, il leur fait remarquer,

1. Que lorsqu'ils l'avaient reçue, Dieu leur avait communiqué les dons miraculeux du Saint-Esprit.

2. Il prouve, par l'exemple d'Abraham, par la nature des promesses qui lui avaient été faites et à sa postérité, et par la malédiction que la loi dénonce à ceux qui ne l'accompliraient pas parfaitement, que tous les hommes, et les gentils mêmes, ont dû être justifiés par la foi en Jésus-Christ; d'où il s'ensuit que ceux qui prétendaient être justifiés par la loi se privaient de ces promesses et demeuraient sous la malédiction. il confirme cela, en remarquant que la loi de Moïse, qui n'a été donnée que longtemps après la promesse que Dieu avait faite à Abraham, n'avait pu anéantir cette promesse; mais que Dieu avait donné cette loi par le ministère de Moïse, qui était médiateur entre Dieu et le peuple, pour retenir les Israélites dans leur devoir, en attendant que Jésus-Christ vînt, et afin de préparer les hommes à recevoir la grâce qui devait les rendre tous enfants de Dieu, tant les Juifs que les gentils, selon la promesse qui avait été faite au patriarche Abraham.

I. *Galates* ✞;

II. *Galates 3:15-18* ✞;

III. *Galates 3:19-29* ✞.

RÉFLEXIONS

Nous avons à considérer sur ce chapitre,

1. Que c'est une grande folie et un extrême aveuglement de se détourner de la vérité, après l'avoir connue, et de finir mal après avoir bien commencé;

2. Que les dons miraculeux du Saint-Esprit, qui furent communiqués aux premiers chrétiens, prouvent la divinité de la doctrine qu'ils avaient embrassée, et son excellence par-dessus la loi.

3. Il faut faire attention aux preuves que saint Paul allègue pour montrer que c'est par la foi en Jésus-Christ que les hommes sont justifiés, et qui sont prises de l'exemple d'Abraham, des promesses que Dieu lui avait faites, de la malédiction que la loi dénonçait aux Israélites, et du temps auquel la loi avait été donnée. La manière dont l'apôtre raisonne sur ce sujet fait voir qu'il avait reçu de Dieu des lumières extraordinaires; cela doit aussi nous faire reconnaître la vérité de sa doctrine, puisqu'on en trouve des preuves si solides dans la loi même et dans l'alliance que Dieu avait traitée avec Abraham.

4. Enfin la sagesse et la bonté de Dieu paraissent d'une manière très-sensible en ce qu'il avait donné la loi pour réprimer le péché et pour amener les hommes à Jésus-Christ, en attendant que le temps fût venu auquel il les recevrait tous dans son alliance, tant les Juifs que les païens. Reconnaissons par-là qu'ayant le bonheur de vivre dans ces temps heureux, et qu'étant devenus les enfants et les héritiers de Dieu par la foi en Jésus-Christ, nous sommes obligés de lui rendre une obéissance sincère et filiale, et d'accomplir les devoirs auxquels nous engage l'alliance de grâce dans laquelle nous avons été reçus.

CHAPITRE 4

Ce chapitre a trois parties.

1. Dans la première, saint Paul, pour montrer combien les Galates avaient de tort de vouloir s'assujettir de nouveau aux cérémonies de la loi de Moïse, leur met devant les yeux la différence qu'il y a entre l'état où les Juifs étaient sous la loi et l'heureux état où les chrétiens sont sous l'Évangile, ayant le bonheur d'avoir été adoptés pour être les enfants de Dieu. C'est ce qu'il représente par la comparaison de l'état d'un enfant qui vit sous des tuteurs, et de celui où se trouve un fils qui a l'administration de ses biens.
2. Il leur parle de la grande affection qu'il leur portait et de celle qu'ils avaient eue autrefois pour lui, et il leur marque l'inquiétude où il était à leur sujet.
3. Pour représenter la différence qu'il y avait entre l'alliance de la loi et celle de l'Évangile, et entre ceux qui s'attachaient à l'une ou à l'autre, il se sert de l'image d'Ismaël et d'Isaac, les deux fils d'Abraham, dont l'un était né, selon le cours de la nature, d'Agar, qui était servante, et l'autre était lié par un miracle, et ensuite de la promesse de Dieu, de Sara, qui était libre et la femme d'Abraham.

I. *Galates 4:1-10*;

II. *Galates 4:11-20*;

III. *Galates 4:21-31*.

RÉFLEXIONS

1. Ce chapitre nous instruit en général de la différence qu'il a entre les Juifs et les chrétiens, et il montre combien nous sommes heureux de vivre sous la dispensation de l'Évangile et d'avoir été adoptés de Dieu, pour être ses enfants par la foi en Jésus-Christ. Cette doctrine doit exciter en nous un vif sentiment de notre bonheur et une grande reconnaissance envers Dieu; elle doit aussi nous inspirer des sentiments dignes de la gloire de notre adoption, et nous porter surtout à vivre comme les enfants de Dieu et à lui obéir volontairement et par un principe d'amour.

2. Comme saint Paul travaillait avec un grand zèle à rétablir parmi les Galates la pureté de la foi et à empêcher qu'ils ne mêlassent les cérémonies de Moïse avec l'Évangile, les ministres de Jésus-Christ doivent s'appliquer à maintenir la religion dans sa pureté et à préserver leurs troupeaux de l'erreur et du vice.

 Et si les Galates étaient blâmables de ce qu'après avoir été affranchis par Jésus-Christ des cérémonies de Moïse ils voulaient s'y assujettir de nouveau, les chrétiens ne le sont pas moins, qui, étant éclairés des lumières de la foi, s'attachent encore aux choses vaines et frivoles de ce monde.

3. L'allégorie de Sara et d'Agar, par laquelle l'apôtre saint Paul représentait l'état différent de ceux qui voulaient demeurer sous l'alliance de la loi et de ceux qui s'arrêtaient uniquement à celle de l'Évangile, peut aussi être appliquée aux chrétiens; et elle nous met devant les yeux la différence qu'il y a entre ceux qui cherchent leur bonheur dans les choses de la terre, et qui demeurent sous l'esclavage du péché, et ceux qui, étant affranchis de cette servitude, jouissent de la liberté des enfants de Dieu.

4. On remarque, dans ce chapitre, que les Galates avaient eu dans les commencements un respect et un amour extraordinaires pour saint Paul, mais que cet apôtre craignait qu'ils n'eussent changé à son égard, quoiqu'il les aimât toujours avec la même tendresse qu'il l'avait fait auparavant. Les chrétiens doivent chérir et honorer les bons pasteurs; mais ceux qui ayant eu ces sentiments ne les conservent pas, ou qui conçoivent même de l'aversion contre eux quand ils leur disent la vérité, sont extrêmement condamnables.

 Pour ce qui est des fidèles serviteurs de Dieu, ils ont toujours pour l'Église du Seigneur l'affection la plus tendre; ils sont continuellement en inquiétude pour les brebis qui leur sont confiées, et ils ressentent la plus vive douleur, lorsqu'elles ne répondent pas à leur amour et à leurs soins.

☐ | Deuxième Épître aux Corinthiens

Arguments et réflexions

☐ Épître aux Éphésiens |

— Index — Galates — Bible Jean-Frédéric Ostervald ✞

1 2 3 4 5 6

CHAPITRE 5

Il y a deux parties dans ce chapitre.

1. Dans la première, saint Paul exhorte les Galates à demeurer dans la liberté chrétienne, qui consistait en ce qu'ils n'étaient plus assujettis à la circoncision et aux cérémonies de la loi de Moïse; il leur dit que Jésus-Christ ne leur servirait de rien s'ils voulaient retenir ces cérémonies, et il les avertit de ne pas écouter ceux qui leur inspiraient d'autres sentiments, et même de ne les pas souffrir parmi eux.

2. Il les exhorte à ne pas abuser de cette liberté et à n'en pas prendre occasion de vivre dans la licence et de suivre les désirs de la chair. Il leur recommande de s'aimer et de vivre dans la paix, et il marque dans le détail les péchés auxquels la chair porte les hommes, et les fruits que le Saint-Esprit produit en ceux qu'il anime.

I. *Galates*;

II. *Galates 5:13-26*.

RÉFLEXIONS

Voici un chapitre très-instructif, et l'on doit bien retenir la doctrine qui y est contenue.

- Saint Paul y explique bien clairement comment il faut entendre ce qu'il a enseigné dans cette Épître, que les chrétiens ne sont plus sous la loi, et que les œuvres que cette loi prescrit ne sont pas nécessaires pour être justifiés. C'est qu'ils ne sont point obligés d'observer la circoncision, ni les cérémonies de la loi de Moïse; mais qu'ils sont cependant dans une obligation indispensable de vivre saintement.

- L'apôtre dit, de la manière la plus claire et la plus précise, que la foi justifiante opère par la charité et par les bonnes œuvres; il avertit très-expressément qu'on ne doit point prendre occasion de la doctrine de la justification par la foi et de la liberté chrétienne, de vivre dans le péché et dans la licence.

- Il marque la différence qu'il y a entre ceux qui vivent selon la chair et ceux qui sont animés de l'Esprit de Dieu; il spécifie les péchés de la chair, dont les principaux sont l'impureté, la sensualité, les haines et les divisions; et il déclare que ceux qui commettent ces péchés-là ne posséderont point le royaume de Dieu. Il montre quelles sont les vertus que l'Esprit de Dieu produit dans les vrais fidèles.

- Enfin il dit que la marque à laquelle on reconnaît ceux qui appartiennent à Jésus-Christ et en qui son Esprit habite, c'est qu'ils se conduisent par les mouvements de cet Esprit saint et qu'ils ont crucifié la chair avec ses mauvais désirs. Tout cela fait voir que le but de la doctrine de l'Évangile est notre avancement dans la piété et dans la sainteté, et que ce doit être aussi là notre principale étude.

CHAPITRE 6 ✞

Saint Paul

- Exhorte les Galates à reprendre avec douceur ceux qui tombent en quelque faute, et à être animés les uns envers les autres d'un esprit de charité, d'humilité et de support.
- II les exhorte, en second lieu, à pourvoir à la subsistance de ceux qui les enseignaient et à exercer la charité.
- Il finit en avertissant encore une fois les Galates de ne pas écouter ceux qui voulaient les obliger à être circoncis, et en donnant un abrégé de sa doctrine et de toute cette Épître.

I. *Galates 6:1-5* ✞;
II. *Galates 6:6-10* ✞;
III. *Galates 6:11-18* ✞.

RÉFLEXIONS

Saint Paul nous enseigne, dans ce chapitre,

1. Que ceux qui ont plus de connaissance que les autres, et qui sont plus avances dans la piété, doivent supporter ceux qui sont moins instruits, reprendre avec douceur ceux qui pèchent par infirmité, les regarder toujours comme des frères, et se souvenir, au reste, qu'ils pourraient aussi succomber eux-mêmes à la tentation, et que chacun rendra compte pour soi-même à Dieu et portera son propre fardeau;
2. Que les chrétiens sont particulièrement obligés de pourvoir à l'entretien de leurs pasteurs et de faire du bien à tout le monde, mais principalement à ceux qui sont membres de l'Église et qui travaillent pour son édification;

3. Que ce sont là des devoirs indispensables, et que Dieu nous jugera selon la manière dont nous nous en serons acquittés; ce que saint Paul a marqué, en disant: Ne vous abusez point, ce que l'homme aura semé il le moissonnera aussi.

4. Enfin il faut bien remarquer et bien retenir ce que saint Paul dit en finissant cette Épître, et qui est le sommaire de toute sa doctrine: c'est que Dieu n'aura point égard si l'on a été juif ou païen, circoncis ou non, mais que ce qu'il exige principalement, c'est que l'on soit un homme nouveau et régénéré. C'est ce que signifient ces paroles: En Jésus-Christ, il ne sert de rien d'être circoncis ou de ne l'être pas, mais il faut être une nouvelle créature; et pour tous ceux qui marcheront suivant cette règle, que la paix et la miséricorde soit sur eux et sur l'Israël de Dieu. Amen!

| Deuxième Épître aux Corinthiens

Arguments et réflexions

Épître aux Éphésiens |

— Index — Galates — Bible Jean-Frédéric Ostervald

1 2 3 4 5 6